

Tournoi LES POILADES du 03-04 février 2024

Règlement Particulier du Tournoi

Article 1 : Autorisation et organisation du tournoi

Le tournoi est autorisé par la FFBad sous le numéro 2302978
Il est organisé par le club Nice Université Club Badminton

Article 2 : Règles et règlement du tournoi

Le tournoi se déroule selon les principes sportifs du guide du badminton de la FFBad, des nouvelles règles du jeu avec ses recommandations aux officiels techniques, du Règlement Général des Compétitions (RGC), des Procédures des gestions des cartons / forfaits et des sanctions de la FFBad ainsi que du règlement particulier de la FFBad en plus du règlement particulier de ce tournoi décrit ci-après. Ce tournoi est ouvert aux catégories Senior, Vétérans, Junior, Cadet et Minime des séries N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC et disciplines DH, DD & DMX en phases préliminaires en poules.

Le samedi : DH et DD dans un gymnase de sept terrains

Le dimanche : Dmx dans un gymnase de sept terrains

Les tableaux seront déterminés selon les CPPH du 16 janvier 2024 (TOP 1, TOP 2, etc...).

Article 3 : Règlement médical

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle anti-dopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBad). En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Article 4 : Forfait et remplacement

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la FFBad). En cas de forfait, il devra prévenir le club organisateur et/ou le JA de sa non-participation (si le comité d'organisation/JA n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce tournoi

: les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés) et adressera et postera en courrier suivi, pour une réception dans les 5 jours, les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue PACA. Si le participant ne prévient pas l'organisateur ou le juge-arbitre par téléphone, e-mail ou courrier postal, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. Si pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

Article 5 : Limitations et regroupements d'inscriptions

Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de modifier le nombre d'inscriptions dans toute discipline de toute série, voire de procéder à une fusion ou dissociation de séries d'une même discipline. Sauf en cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort. En cas d'arrêt définitif du tournoi lors de son déroulement, les droits d'engagements ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

Article 6 : Conditions d'inscriptions

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire à son encontre ne pourra pas s'inscrire au tournoi (voir articles 3 & 4 de la procédure de gestion des cartons et des sanctions de la FFBad). Tout joueur, licencié en France ou en Europe, inscrit à ce tournoi doit être en règle avec la FFBad et autres instances de BE. Il doit être en possession de sa licence compétition 2023-2024 au plus tard le 1er jour du tournoi. Les joueurs, au nombre maximum de 200, pourront s'inscrire dans 1 discipline chaque jour. Le cachet de la poste ou la date de l'email fera foi pour la prise en compte et pour la clôture des inscriptions fixée au 17 janvier 2024. En cas de réception tardive, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises à la fin de chaque journée.

Article 7 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions (d'un montant de 15 € pour 1 tableau et 17 € pour deux tableaux), ne seront validées qu'à partir de la réception de leur règlement financier (par virement, espèces ou chèque à l'ordre de : NUC Badminton). Seules les feuilles d'inscriptions (fournies par l'organisateur) remplies de façon lisible et complète seront prises en compte. Toute erreur sera supportée par les joueurs.

Article 8 : Têtes de séries et tirage au sort

Les têtes de séries ainsi que les têtes de poules seront déterminées à partir du CPPH utilisé pour la séparation des tops, pour chaque série et discipline. Le tirage au sort aura lieu le 27 janvier 2024. Le logiciel Badnet sera utilisé pour la gestion du tournoi.

Tournoi LES POILADES du 03-04 février 2024

Règlement Particulier du Tournoi

Article 9 : Échéancier et déroulement du tournoi

Tous les joueurs seront convoqués 1 heure au minimum avant l'heure prévue pour leur 1^{er} match. Les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement du tournoi. Une fois le tournoi commencé pour chaque discipline de chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi (voir article « 15-programmation et déroulement des matchs » du RGC).

Article 10 : Arbitrage

Les matchs se joueront en auto-arbitrage jusqu'aux finales incluses (avec si possible un arbitre ou faisant office). Cependant, tout joueur pourra faire appel aux juge-arbitres, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

Article 11 : Juge-Arbitre

Le Juge-Arbitre Guillaume MONTELEONE (PACA) a été désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel pendant la durée du tournoi. Le JA a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des règlements cités à l'article 2 du présent règlement. Ils appliqueront aussi l'article 2 de la procédure de gestion des cartons et des sanctions de la FFBad.

Article 12 : Responsabilité des joueurs

Tout participant devra faire enregistrer sa présence dès son arrivée, chaque jour du tournoi. Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi article 9). Tout joueur inscrit au tournoi pourra demander l'avis d'un juge-arbitre et éventuellement contester cet avis en portant réclamation sur le rapport du juge-arbitre et en adressant une lettre à la Commission Compétition compétente pour une réception dans les 8 jours suivant la fin du tournoi.

Article 13 : Accès au plateau de jeu et aux terrains

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque, non blessés constaté visuellement par le juge-arbitre, devant disputer leur match, les coaches (2 personnes au maximum par 1/2 terrain) avec une tenue correcte (y compris une paire de chaussure) assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur et sur le terrain si le score est à 11 points la 1^{ère} fois ou lorsque le joueur aura changé de demi terrain, les membres du club organisateur, les juges-arbitres et les arbitres (ou faisant office) et le personnel médical autorisé par les juges-arbitres. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans la permission d'un juge-arbitre.

Article 14 :

Les joueurs disposent de 3 minutes (dit temps de préparation) pour se rendre sur l'un des terrains désignés et débiter leur match. Temps pris entre le 1^{er} appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait" par le juge-arbitre. Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu. Le temps minimum de repos entre deux matchs successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

Article 15 : Tenue, volants et accessoires

Une tenue de badminton (maillots & shorts), conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries. La publicité sur la tenue doit être également conforme au RGC de la FFBad en vigueur. Le volant officiel est le : VICTOR QUEEN qui sera vendu au prix de 25€ (la boîte de 12 volants). Une boîte de volant officiel devra être achetée et utilisée par les joueurs d'un même match en cas de désaccord entre eux. Les joueurs classés doivent jouer uniquement avec des volants plumes conformément au RGC de la FFBad. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc.).

Article 16 : Fautes et lets

Les modalités des fautes et lets seront indiquées par le JA avant de démarrer chaque journée.

Article 17 : Droit d'image

Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1^{ère} arrivée dans la salle du 1^{er} jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Article 18 : Adoption du règlement

Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles. Le comité d'organisation du tournoi et les juge-arbitre remercient par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.